

5 – Un droit du travail protecteur pour garantir l'égalité des droits

Pour garantir l'égalité entre les salarié.e.s et lutter contre le dumping social, il nous faut gagner un socle de droits accessible à toutes et tous quel que soit sa qualification, son métier, son statut, son lieu de travail... Cela nécessite de renforcer les normes internationales du Travail (OIT), qui ne sont pas appliquées dans de nombreux pays. En France, il faut appliquer toutes les normes OIT – comme celle qui concerne les assistantes maternelles – et rétablir la hiérarchie des normes et le principe de faveur, de façon à ce que les accords de branches et d'entreprises ne puissent qu'être plus favorables que la loi. Cela signifie qu'il faut abroger la loi Travail.

L'égalité de traitement entre femmes et hommes, entre Français.e.s et immigré.e/s, entre LGBTI (Lesbien, Gay, Bi, Trans et Intersexe) et hétéros, syndiqué.e.s ou non, handicapé.e.s ou pas... doit être assurée par le Code du travail dont l'objectif premier doit être de protéger.



